

AUTODIAGNOSTIC

Que faire en cas de symptômes ?



Je suis en télétravail

et je présente des symptômes
(fièvre, toux, difficultés respiratoires)

Je reste à domicile.

Symptômes légers :
j'appelle mon médecin traitant

Symptômes sévères :
j'appelle le SAMU (15)



Je travaille sur site

et je présente des symptômes
(fièvre, toux, difficultés respiratoires)

Je préviens mon responsable
qui m'indique la procédure à suivre.



J'informe mon N+1 et je contacte mon médecin traitant qui détermine la conduite à tenir : hospitalisation avec arrêt de travail, maintien à domicile avec arrêt de travail, télétravail au-delà de 2 jours par semaine, maintien sur le lieu de travail.

Dans tous les cas pendant 14 jours : surveillez votre température 2x par jour, surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire, lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydroalcoolique, évitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...) évitez toute sortie non indispensable.